

EHRC  **RHIEC**

ONTARIO **POWER**
GENERATION

Canada



L'électricité en demande: Perspectives du marché du travail

**PERSPECTIVES POUR L'ONTARIO
2023-2028**



Perspectives pour l'Ontario

STRUCTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Le marché de l'électricité hybride en Ontario intègre des éléments réglementaires et concurrentiels.

Créée par la *Loi de 1998 sur l'électricité* de l'Ontario, une entité d'exploitation indépendante a été mise en place pour assurer la fiabilité du réseau et faciliter le commerce de gros de l'électricité. Cette dernière est responsable de déterminer la quantité d'électricité nécessaire dans la province ainsi que les producteurs qui doivent augmenter ou diminuer leur production. L'offre et la demande d'électricité sont équilibrées, tandis que les instructions sont fournies aux producteurs répartissables par tranches de cinq minutes. Les producteurs sous contrat profitent de prix fixes, de garanties de revenus mensuels et de prix planchers garantis.

Réglementant l'ensemble des acteur·rice·s du secteur de l'électricité de l'Ontario, l'organisme de surveillance gère un large éventail d'entités, telles que les producteurs, les transporteurs, les distributeurs, les grossistes et les détaillants œuvrant dans la province.



PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR TYPE DE COMBUSTIBLE



Actuellement, la principale source de combustible pour la production d'électricité en Ontario est l'énergie nucléaire, qui représente un peu plus de la moitié (51 %) de la production totale de la province (figure 1, cadre A).

L'hydroélectricité et l'énergie éolienne sont les deux sources de production les plus importantes suivantes. À titre comparatif, la source qui alimente la majeure partie de la production électrique actuelle du Canada est l'hydroélectricité, avec 58 %, tandis que les parts correspondantes du gaz naturel et de l'énergie nucléaire sont respectivement de 14 % et de 13 % (figure 1, cadre B).

Pour l'avenir, un rapport récent de la Régie de l'énergie du Canada présente une voie potentielle et les combinaisons énergétiques provinciales correspondantes qui pourraient permettre au Canada de mettre en place un réseau électrique à zéro émission de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2035 et de produire zéro émission nette de GES à l'échelle de l'économie d'ici 2050 (en reconnaissant qu'il existe de multiples voies et combinaisons énergétiques qui pourraient permettre d'atteindre ces objectifs).

Selon le scénario de carboneutralité du Canada de la Régie de l'énergie du Canada, la production d'électricité en matière de gigawattheures (GWh) devrait plus que doubler au cours des 27 prochaines années au pays. En Ontario, elle devrait plus que tripler. La capacité du secteur à transmettre et à distribuer une offre croissante d'électricité sera soumise à de fortes pressions et à des exigences élevées, ce qui nécessitera des mises à niveau et des investissements dans les infrastructures et les ressources humaines pour répondre à la demande.

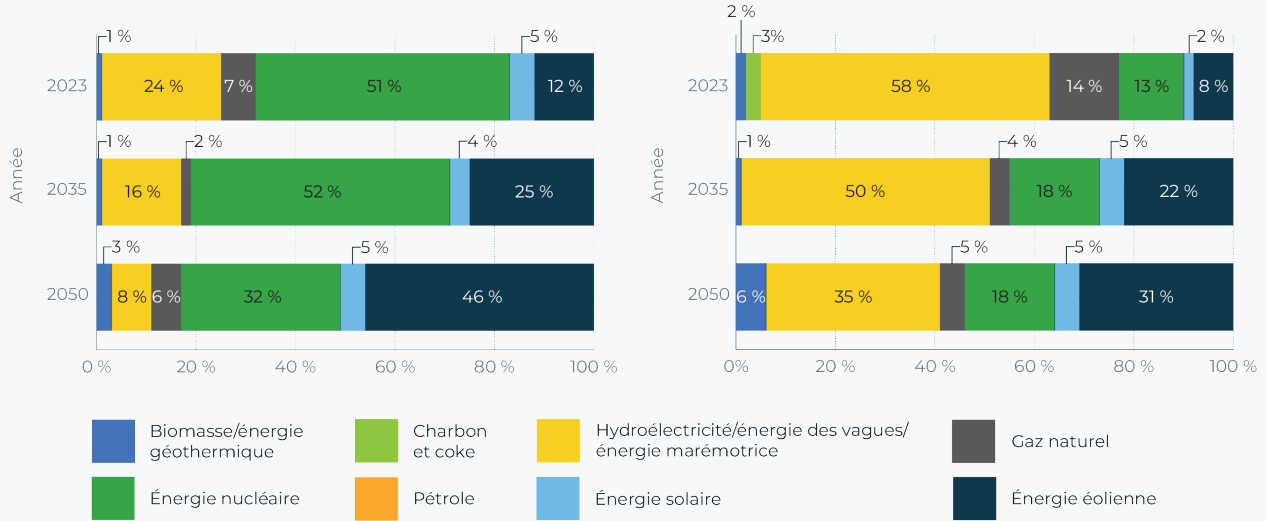




Figure 1. Parts de la production d'électricité par source et par année (2023, 2035 et 2050), scénario de carboneutralité (%)

Cadre A : Ontario

Cadre B : Canada



Source : Régie de l'énergie du Canada, Avenir énergétique du Canada données des annexes.

Remarque : Le terme « carboneutralité » fait référence au scénario de carboneutralité de la Régie de l'énergie du Canada et reflète un bouquet énergétique pour la production d'électricité qui pourrait permettre au Canada de mettre en place un réseau électrique carboneutre d'ici 2035 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

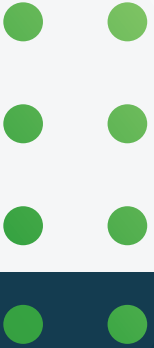
Dans ce scénario de carboneutralité, la part d'électricité produite par l'énergie éolienne ferait plus que doubler en Ontario d'ici 2035, atteignant 25 % et dépassant l'hydroélectricité. Parallèlement, la part d'électricité produite à partir de sources nucléaires resterait stable jusqu'en 2035. Il se peut que ce chiffre soit encore inférieur à la réalité de l'énergie nucléaire dans la province, compte tenu des développements récents en matière de rénovation des centrales existantes et du déploiement de la technologie des petits réacteurs modulaires (PRM). Même dans ce scénario où la part de l'énergie nucléaire resterait stable, compte tenu de l'augmentation prévue de l'électricité, la production électrique nucléaire augmenterait encore (voir le tableau 1 ci-dessous).

Les tendances observées en Ontario reflètent les attentes à l'échelle nationale, c'est-à-dire l'importance croissante de l'énergie éolienne pour la production d'électricité. Mais pour l'ensemble du Canada, la production d'énergie solaire devra également doubler pour parvenir à un réseau électrique carboneutre d'ici 2035. La production d'électricité à partir de charbon et de coke a été progressivement abandonnée en Ontario en 2015.



On prévoit que la production d'énergie éolienne continuera de croître au-delà de 2035, pour finalement dépasser la part de l'énergie nucléaire et alimenter un peu moins de la moitié (46 %) de la production d'électricité de l'Ontario d'ici 2050.

D'ici 2050, les parts de l'énergie nucléaire et de l'hydroélectricité devraient diminuer de manière considérable (*figure 1, cadre A*) par rapport à celles des autres sources d'électricité. La part du gaz naturel dans la production devrait diminuer de 4 % d'ici 2035, mais remonter à 6 % d'ici 2050, tandis que la biomasse et l'énergie géothermique contribueront à moins de 5 % de la production d'électricité en Ontario. La production d'électricité à partir de l'énergie solaire se maintiendra à environ 5 % dans la province au cours des prochaines années.



Selon ce scénario, à l'échelle nationale, la part de l'hydroélectricité diminuera de plus de 20 % d'ici 2050, tandis que l'énergie éolienne pourrait atteindre un peu plus de 30 % (*figure 1, cadre B*).

À cet horizon et dans ce scénario, la part de l'électricité produite à partir de gaz naturel pourrait chuter à 5 % à l'échelle nationale, tandis que l'énergie solaire ne connaîtrait qu'une croissance modeste. Outre les changements importants dans la répartition des combustibles utilisés, on s'attend à ce que le volume total d'électricité produite augmente considérablement.

La quantité d'électricité produite par certaines sources de combustible augmentera énormément par rapport aux niveaux actuels (tableau 1). Par exemple, de 2023 à 2035, les plus fortes augmentations de la production d'électricité de l'Ontario proviendront de l'énergie éolienne (11 % de croissance moyenne par an), suivie de l'énergie nucléaire (près de 5 % de croissance moyenne par an).

De 2035 à 2050, la production d'électricité connaîtra la croissance la plus rapide dans les secteurs de la biomasse et de la géothermie, ainsi que du gaz naturel (bien qu'à partir de niveaux comparativement bas).



Tableau 1. Changements prévus dans la production d'électricité (GWh) par source de combustible dans le cadre du scénario de carboneutralité (volumes et pourcentages annuels composés), de 2023 à 2050



Source d'énergie	Ontario			Canada		
	2023	2035	2050	2023	2035	2050
<i>Énergie nucléaire</i>	77 398	131 845 (4,5 %)	164 080 (1,5 %)	82 425	164 478 (5,9 %)	249 972 (2,8 %)
<i>Hydroélectricité/énergie des vagues/énergie marémotrice</i>	36 254	41 504 (1,1 %)	40 331 (-0,2 %)	376,053	467 766 (1,8 %)	474 316 (0,1 %)
<i>Énergie éolienne</i>	18 077	64 147 (11,1 %)	233 900 (9,0 %)	53,498	207 476 (12,0 %)	425 064 (4,9 %)
<i>Gaz naturel</i>	11 364	5 094 (-6,5 %)	31 665 (13 %)	90 568	32 851 (-8,1 %)	62 772 (4,4 %)
<i>Énergie solaire</i>	8 081	9 721 (1,6 %)	24 484 (6,4 %)	11 060	44 914 (12,4 %)	74 699 (3,4 %)
<i>Biomasse/énergie géothermique</i>	1,480	1 758 (1,4 %)	16 892 (16,3 %)	10 224	18 446 (5,0 %)	71 889 (9,5 %)
<i>Pétrole</i>	85	14 (-14,1 %)	7 (-4,5 %)	1 606	670 (-7,0 %)	1 004 (2,7 %)
<i>Charbon et coke</i>	0	0	0	19 594	-	-
Total	152 740	254 083 (4,3 %)	511 359 (4,8 %)	645 028	936 600 (3,2 %)	1,359 716 (2,5 %)

Source : Régie de l'énergie du Canada, *Avenir énergétique du Canada données des annexes*.

Remarque : Les chiffres entre parenthèses pour 2035 correspondent à la croissance annuelle composée moyenne de la production d'électricité prévue de 2023 à 2035. Pour ceux qui figurent dans la colonne 2050, il s'agit de la croissance annuelle composée moyenne prévue de 2035 à 2050. Le terme « carboneutralité » fait référence au scénario de carboneutralité de la Régie de l'énergie du Canada et reflète un scénario de mélange énergétique pour la production d'électricité qui pourrait permettre au Canada de mettre en place un réseau électrique carboneutre d'ici 2035 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

En revanche, sur la période 2023-2035, l'augmentation de la production d'électricité au Canada devrait provenir principalement de l'énergie solaire et éolienne (12 % de croissance moyenne par an) ainsi que de l'énergie nucléaire (6 % de croissance moyenne par an). Pour la période 2035-2050, les augmentations en pourcentage de la production d'électricité au Canada sont les plus importantes pour la biomasse et la géothermie (plus de 9 % de croissance moyenne par an), suivies par l'énergie éolienne (5 % de croissance moyenne par an).

RÉPARTITION PAR ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

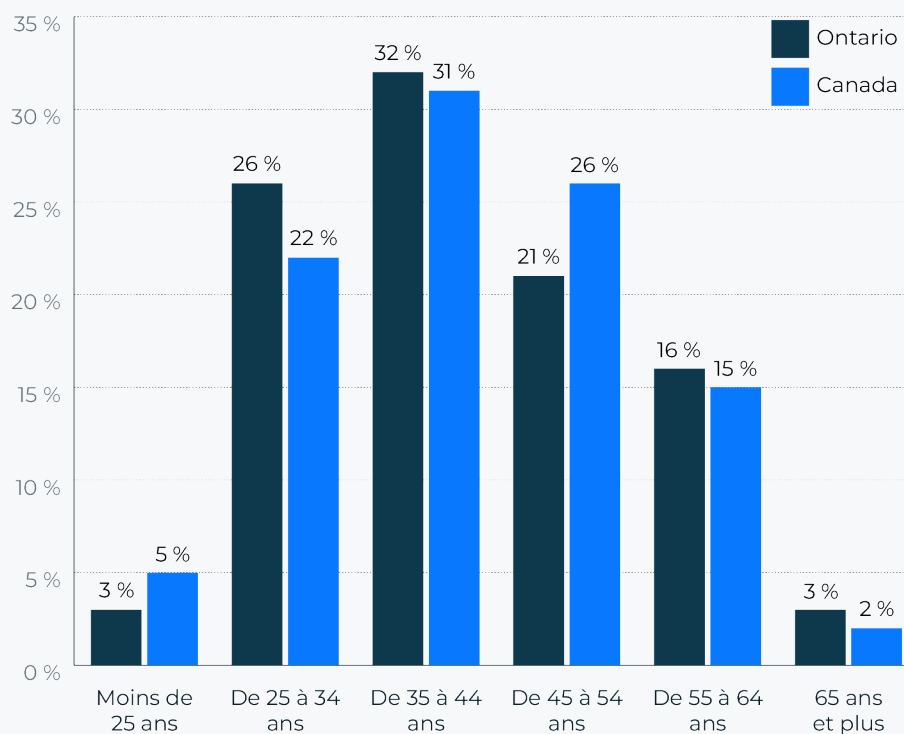


Dans le secteur de l'électricité, le profil d'âge des travailleur·euse·s de l'Ontario ressemble à celui de la moyenne nationale.

Toutefois, la proportion de travailleur·euse·s âgé·e·s de 55 ans et plus en Ontario en 2022, soit près de 1 sur 5 (19 %), est légèrement supérieure à la moyenne nationale de 17 % (figure 2).

À l'inverse, l'Ontario compte une proportion plus élevée de travailleur·euse·s âgé·e·s de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans que l'ensemble du Canada. Ensemble, ces deux groupes d'âge constituent plus de la moitié de la main-d'œuvre du secteur de l'électricité, tant en Ontario qu'au Canada.

Figure 2. Répartition par âge de la main-d'œuvre dans le secteur de l'électricité (%), 2022



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2022.



RÉPARTITION DE L'EMPLOI DES FEMMES

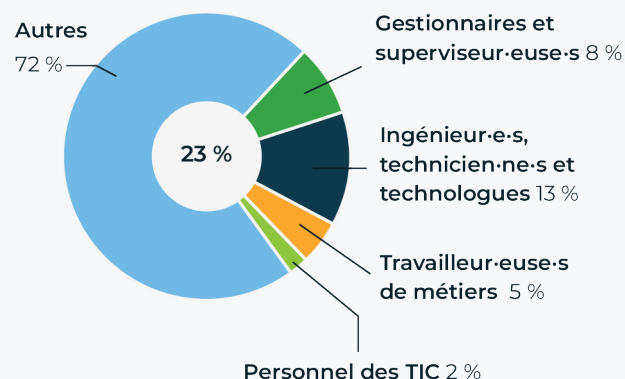
En Ontario, la part des femmes dans la main-d'œuvre du secteur de l'électricité, soit 23 %, est légèrement inférieure à la moyenne de l'ensemble du Canada, qui est de 27 % (figure 3).

En ce qui concerne la répartition des femmes dans les groupes professionnels, ces dernières sont massivement concentrées dans la catégorie *Autres professions d'entreprise* en Ontario et au Canada (72 % et 67 % respectivement).

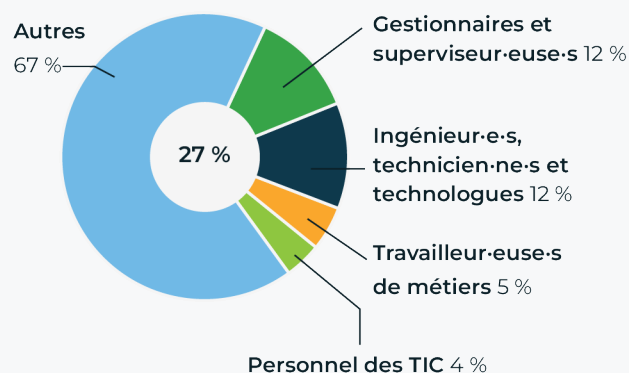
Par rapport au Canada, la main-d'œuvre du secteur de l'électricité de l'Ontario compte une plus petite proportion de femmes employées dans les groupes professionnels de *gestion et de supervision* et de *TIC*. Seulement 2 % et 4 % des femmes employées dans le secteur de l'électricité en Ontario et au Canada travaillent dans les TIC.

Figure 3. Répartition de l'emploi des femmes par groupe professionnel

Cadre A : Ontario, 2022



Cadre B : Canada, 2022



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2022.

Remarque : Les chiffres au centre des graphiques indiquent la part des travailleuses dans l'ensemble de la main-d'œuvre du secteur de l'électricité. Voir l'annexe A du rapport [Électricité en demande : perspectives du marché du travail 2023-2028](#) de RHIEC pour obtenir plus d'informations sur les professions couvertes par chacun de ces grands groupes.



DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Les efforts visant à accroître la diversité, l'équité et l'inclusion (ÉDI) sont essentiels à la réussite de la stratégie de ressources humaines du secteur de l'électricité.

Le secteur, comme d'autres, bénéficie considérablement d'une main-d'œuvre diversifiée, car elle offre un plus large éventail de points de vue, d'idées et de solutions novatrices. Toutefois, selon le recensement de 2021, la main-d'œuvre du secteur de l'électricité en Ontario et au Canada est moins diversifiée que celle des autres secteurs de l'économie :

- **Peuples autochtones** : Près de 4 % des travailleur·euse·s du secteur de l'électricité de l'Ontario s'identifient comme des personnes autochtones, ce qui est inférieur à la moyenne nationale dans ce secteur, qui est de 5 % (ce qui correspond à la proportion d'Autochtones travaillant dans tous les secteurs de l'économie).
- **Personnes en situation de handicap** : Selon le sondage de RHIEC auprès des employeur·euse·s, près de 1 % des employé·e·s du secteur de l'électricité de l'Ontario s'identifient comme des personnes en situation de handicap, ce qui est semblable à la moyenne nationale.
- **Groupes racialisés** : Un peu plus de 24 % des travailleur·euse·s du secteur de l'électricité de l'Ontario s'identifient comme appartenant à un groupe racialisé, ce qui est supérieur à la moyenne nationale dans ce secteur, qui est de 22 % (mais inférieur à la proportion de personnes racialisées travaillant dans tous les secteurs de l'économie, soit 26 %).
- **Personnes immigrantes** : Un peu plus de 22 % des travailleur·euse·s du secteur de l'électricité de l'Ontario sont des personnes immigrantes, ce qui est supérieur à la moyenne nationale dans ce secteur, qui est de 18 % (mais nettement inférieur à la proportion de personnes immigrantes travaillant dans tous les secteurs de l'économie au pays, qui est de 29 %).
- **Personnes de diverses identités de genre** : Le sondage de RHIEC a révélé qu'environ 1,1 % des employé·e·s du secteur de l'électricité de l'Ontario s'identifient comme des personnes de diverses identités de genre, comparativement au taux national de 2 %.



NIVEAU D'ÉDUCATION

Le niveau d'éducation est relativement élevé au sein de la main-d'œuvre du secteur de l'électricité au Canada : plus de 1 travailleur·euse sur 3 (37 %) est titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur (figure 4).

En Ontario, ce pourcentage est un peu plus bas, soit 31 %. Dans cette province comme au Canada, le niveau d'études est élevé au sein des principaux groupes professionnels qui constituent la main-d'œuvre du secteur de l'électricité :

→ **Gestionnaires et superviseur·euse·s :**

En Ontario, 92 % des *gestionnaires et des superviseur·euse·s* ont au moins un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires ou d'une école de métiers, contre 94 % au Canada. La proportion des *gestionnaires et des superviseur·euse·s* ayant au moins un baccalauréat en Ontario est de 45 %, contre un peu plus de la moitié au Canada.

→ **Ingénieur·e-s, technologues et**

technicien·ne·s : 70 % de ces travailleur·euse·s en Ontario sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur (comparativement à 63 % au Canada).

→ **Travailleur·euse·s de métiers :** Au sein de ce groupe professionnel, environ 92 % des travailleur·euse·s ont au moins un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires ou d'une école de métiers (17 % possèdent au moins un baccalauréat). Au Canada, 87 % des travailleur·euse·s de métiers possèdent au moins un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires ou d'une école de métiers (15 % possèdent au moins un baccalauréat).

→ **Personnel des TIC :** Le niveau d'éducation des travailleur·euse·s des TIC dans le secteur de l'électricité est similaire dans l'ensemble de l'Ontario et du Canada, 99 % de ces personnes ayant fait des études postsecondaires ou supérieures.

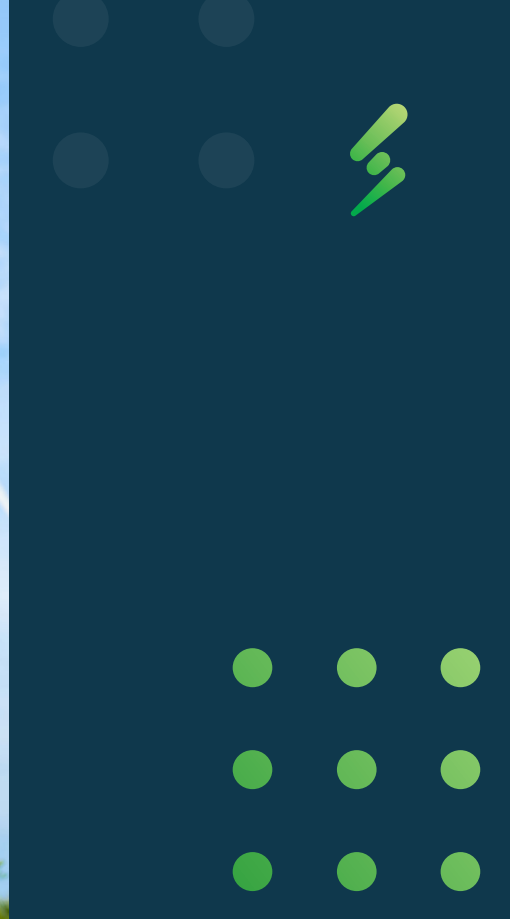
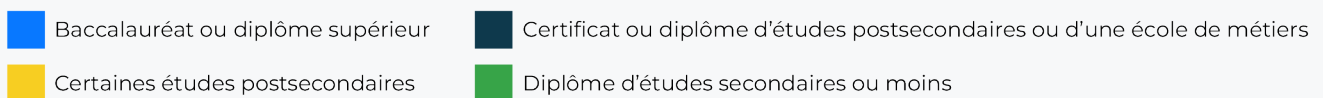
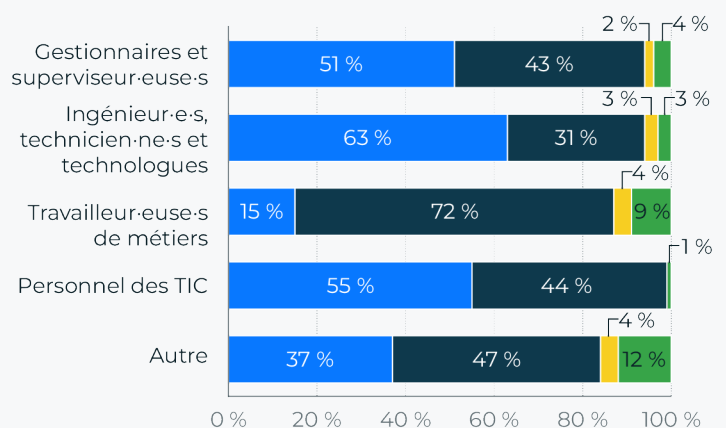
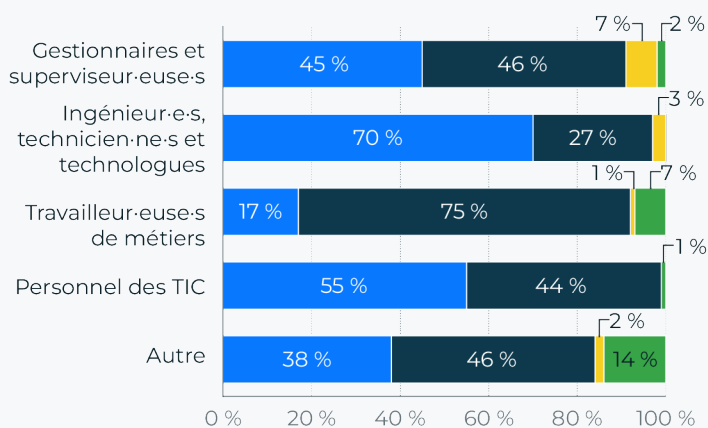


Figure 4. Niveau d'éducation par groupe professionnel

Cadre A : Ontario, 2022

Cadre B : Canada, 2022



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2022.



PROFIL D'EMPLOI ET TENDANCES RÉCENTES

La répartition de l'emploi entre les quatre groupes professionnels est relativement uniforme en Ontario et au Canada (*tableau 2*).

En revanche, l'Ontario présente une part légèrement inférieure pour les *gestionnaires et superviseur-euse-s* (6,6 %) et le personnel des *TIC* (4 %), et une part supérieure pour les *travailleur-euse-s de métiers* (30,9 %).

Tableau 2. Répartition de l'emploi dans le secteur de l'électricité, selon le groupe professionnel et la région (en %), 2022

Le groupe professionnel	Ontario		Canada	
	Volume	%	Volume	%
<i>Gestionnaires et superviseur-euse-s</i>	3 000	6,6	9 800	8,9
<i>Ingénieur-e-s, technicien-ne-s et technologues</i>	6 000	13,3	16 500	14,9
<i>Travailleur-euse-s de métiers</i>	13 900	30,9	29 600	26,8
<i>Personnel des TIC</i>	1 800	4,0	6 700	6,0
<i>Autres professions d'entreprise</i>	20 400	45,2	48 100	43,4
Total	45 000	100	110 700	100

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2022.

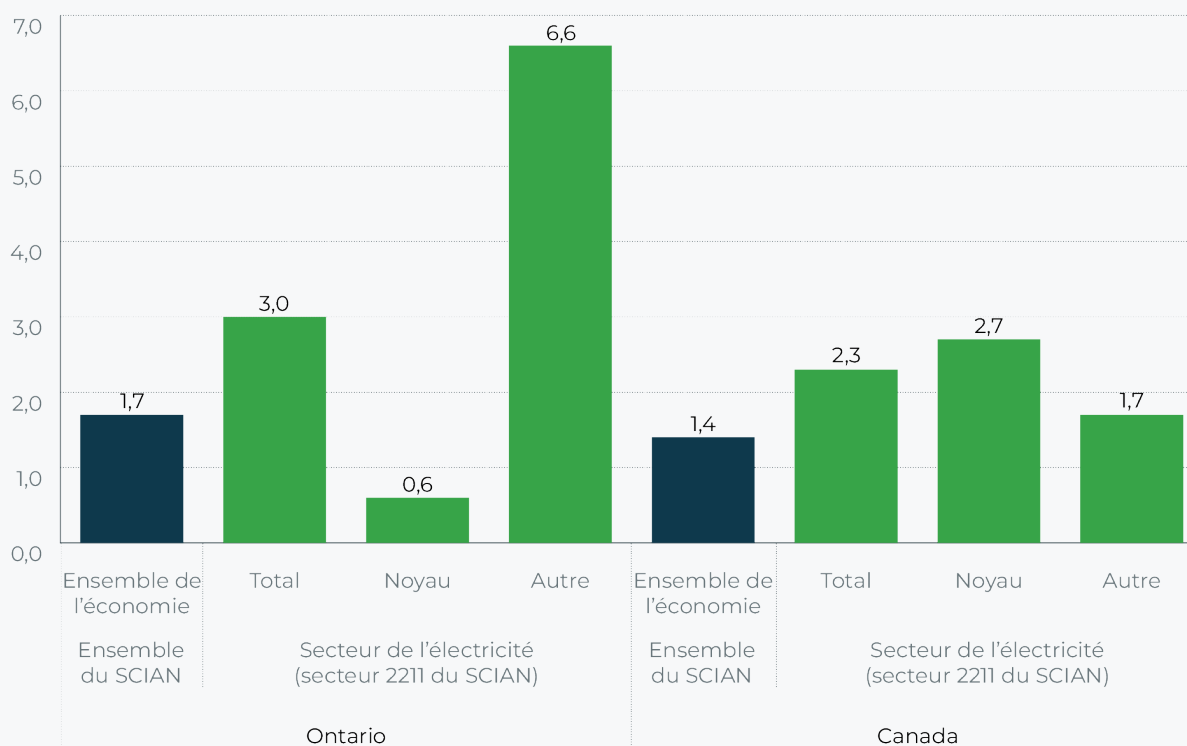
Remarque : Les chiffres sont arrondis à la centaine la plus proche.

Au cours des 5 dernières années, la croissance de l'emploi dans le secteur de l'électricité de l'Ontario a été supérieure à celle de l'ensemble de l'économie (figure 5).



De 2017 à 2022, la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur de l'électricité de l'Ontario était de 3 %, soit près du double de la croissance de l'emploi dans tous les secteurs de l'Ontario (1,7 %). La croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur de l'électricité en Ontario était également plus élevée que celle du Canada, qui était de 2,3 % par an entre 2017 et 2022. Les conditions d'emploi favorables de l'Ontario dans le secteur de l'électricité sont attribuables aux gains d'emplois dans la catégorie Autres professions d'entreprise, qui s'élèvent en moyenne à 6,6 % par an, contre 0,6 % pour le groupe de professions noyaux. En revanche, dans le secteur de l'électricité du Canada, la croissance de l'emploi au sein des professions noyaux a été plus forte (2,7 % par an) que celle des autres professions (1,7 %).

Figure 5. Croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur de l'électricité au Canada (en %), 2017-2022



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2022.

Remarque : Le terme « professions noyaux » fait référence au groupe des 34 professions essentielles au secteur de l'électricité (voir l'annexe A du rapport [Électricité en demande : perspectives du marché du travail 2023-2028](#) de RHIEC pour obtenir plus d'informations sur les professions examinées). Le terme « Autre » fait référence aux autres professions faisant partie du secteur de l'électricité.



Il ne faut pas oublier de tenir compte du rôle essentiel des professions liées aux énergies renouvelables dans le contexte des modèles d'emploi et de la transition vers la carboneutralité.

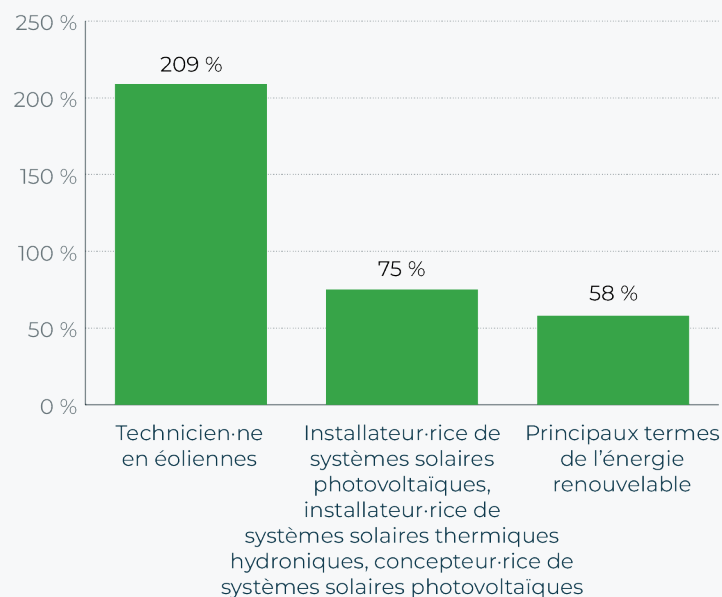
Toutefois, il n'existe pas de données officielles sur ces emplois, car ils sont généralement couverts par des titres d'emploi plus larges dans le cadre du système de Classification nationale des professions. Parallèlement, les données relatives aux offres d'emploi en ligne de Vicinity Jobs, qui ne doivent pas être confondues avec les niveaux d'emploi, peuvent éclairer les tendances récentes concernant ces appellations d'emploi précises.

La demande croissante de travailleur-euse-s possédant des compétences spécialisées dans le secteur des énergies renouvelables est évidente : de 2018 à 2022, le nombre d'offres d'emploi en ligne en Ontario contenant les expressions clés « énergie renouvelable », « énergie solaire » ou « production d'énergie éolienne » a augmenté de 58 % (figure 6, cadre A). En outre, en Ontario, les offres d'emploi pour les technicien-ne-s en éoliennes ont augmenté de plus de 200 %, tandis que celles concernant les concepteur-ric-e-s et installateur-ric-e-s de systèmes solaires photovoltaïques ont augmenté de 75 %.

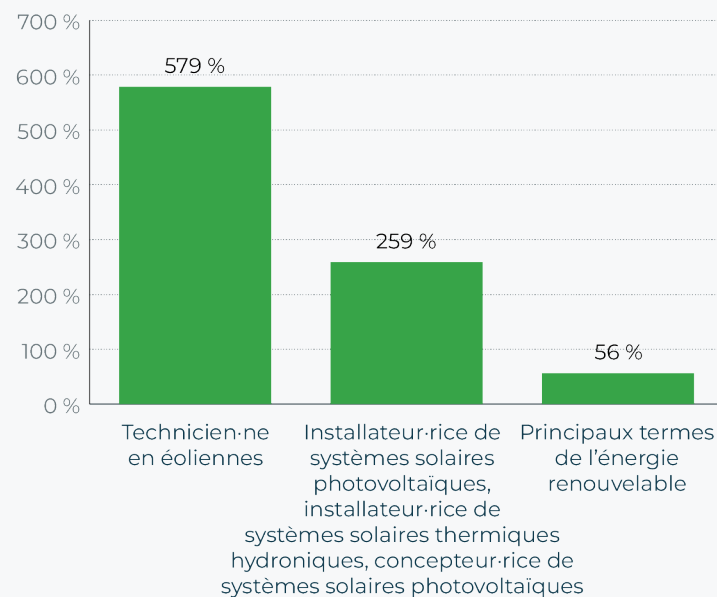
Le Canada, pour sa part, a enregistré une croissance de 56 % au cours de la période de 2018-2022 pour les offres d'emploi avec les mêmes expressions clés, une croissance de 579 % pour les offres d'emploi de technicien-ne en éoliennes et une croissance de 259 % pour les offres d'emploi liées à l'énergie solaire photovoltaïque (figure 6, cadre B).

Figure 6. Augmentation du nombre d'offres d'emploi en ligne pour des professions en énergie renouvelable (en %), 2018-2022

Cadre A : Ontario



Cadre B : Canada



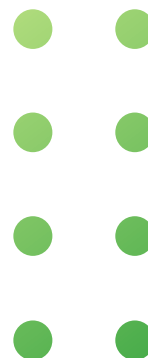
Source : Vicinity Jobs.



Le sondage de RHIEC auprès des employeur-euse-s a révélé que 44 % des organisations œuvrant en Ontario ont recours à des entrepreneur-e-s (contre 40 % à l'échelle nationale) et 28 % à des consultant-e-s (taux semblable à l'échelle nationale). Le recours croissant au travail sous-traité souligne la nécessité de suivre de près la composition démographique, y compris l'âge, de cette main-d'œuvre externalisée.

À mesure que cette main-d'œuvre vieillit, il devient de plus en plus essentiel de trouver un équilibre et de ne pas trop dépendre des entrepreneur-e-s externes.

L'absence de réponse à ce risque pourrait avoir des conséquences importantes sur la stabilité et la continuité des activités. Il est impératif de gérer soigneusement cet aspect pour garantir une main-d'œuvre durable et résistante.



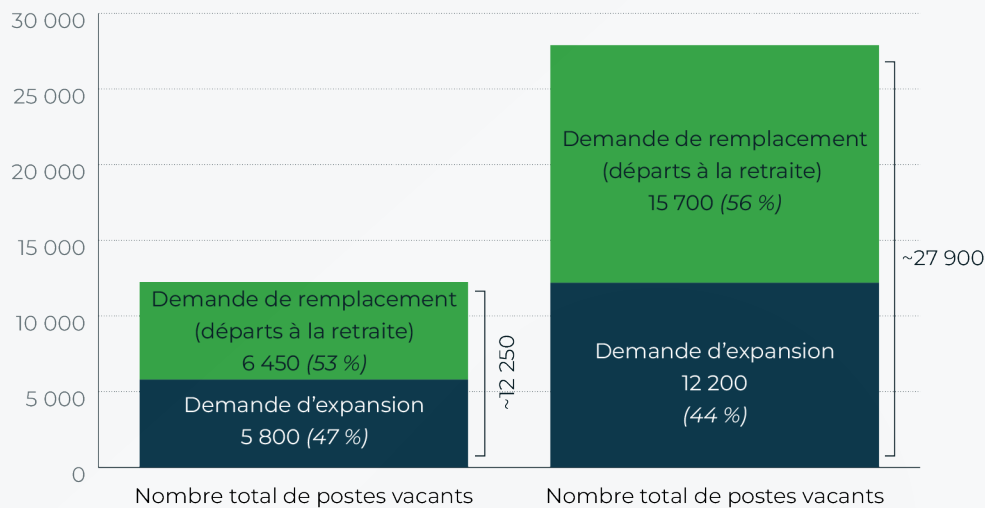
PERSPECTIVES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

En s'appuyant sur les hypothèses et les données qui sous-tendent les scénarios à long terme envisagés par le rapport Avenir énergétique du Canada en 2023 de la Régie de l'énergie du Canada, RHIEC a élaboré un modèle de prévision pour mettre en lumière les répercussions potentielles à moyen terme en matière d'emploi sur le secteur de l'électricité dans le cadre du scénario de carboneutralité.

Entre 2023 et 2028, le nombre de postes à pourvoir dans le secteur de l'électricité de l'Ontario devrait dépasser les 12 000 (figure 7).

Ce cadre comprend environ 5 800 postes vacants dus à la demande d'expansion et 6 450 autres qui devraient résulter de la demande de remplacement, c'est-à-dire des départs à la retraite. Pour le Canada, les postes vacants supplémentaires associés à cette demande d'expansion sont légèrement supérieurs à 12 000 et le nombre total de départs à la retraite ou de demandes de remplacement prévus dans le secteur de l'électricité est estimé à 15 700. Au Canada, la demande d'expansion et la demande de remplacement devraient totaliser près de 28 000 postes vacants dans le secteur au cours de la période allant de 2023 à 2028.

Figure 7. Composition de la demande pour les travailleur-euse-s dans le secteur de l'électricité de l'Ontario dans le cadre du scénario de la trajectoire vers la carboneutralité, 2023-2028



Source : Estimations de RHIEC basées sur l'Enquête sur la population active, le modèle de RHIEC 2023 et Régie de l'énergie du Canada, Avenir énergétique du Canada, données des annexes.

Remarque : Chiffres arrondis à la cinquantaine la plus proche. La demande d'expansion fait référence à la croissance anticipée de l'emploi qui se produit dans le scénario de la voie vers la carboneutralité. La demande de remplacement est estimée à partir des taux de départ à la retraite par profession, pondérés par la part qu'occupe chaque profession dans le secteur de l'électricité en 2022. Ces estimations ne tiennent pas compte des postes à pourvoir qui pourraient résulter des décès ou de l'émigration des employé-e-s.

Entre 2023 et 2028, l'importance relative de la demande de remplacement et d'expansion varie selon les groupes professionnels (tableau 3). En Ontario, le nombre total d'offres d'emploi prévues pour la période 2023-2028 devrait diminuer chez les *gestionnaires et les superviseur-euse-s* et les *ingénieur-e-s, les technologues et les technicien-ne-s*, même si l'on tient compte de la demande de remplacement positive. Dans les autres groupes professionnels, la demande d'expansion et de remplacement devrait être plus forte.

À l'échelle nationale, malgré les départs à la retraite prévus de l'ordre de 1 200 *gestionnaires et superviseur-euse-s*, la demande d'expansion devrait diminuer (de 2 100) au cours de la période de prévision, c'est-à-dire de 2023 à 2028. Dans toutes les autres catégories professionnelles, on s'attend à un nombre élevé de postes vacants en raison de la demande d'expansion et de la demande de remplacement.

En raison du vieillissement de la main-d'œuvre, à l'exception des professions liées aux TIC, la demande de remplacement devrait dépasser la demande d'expansion au cours de la période de prévision.



Tableau 3. Composition de la demande pour les travailleur-euse-s dans le secteur de l'électricité de l'Ontario dans le cadre du scénario de la trajectoire vers la carboneutralité par groupe professionnel, 2023-2028

Le groupe professionnel	Ontario		Canada	
	Demande d'expansion	Demande de remplacement	Demande d'expansion	Demande de remplacement
<i>Gestionnaires et superviseur-euse-s</i>	-1 900	250	-2 100	1 200
<i>Ingénieur-e-s, technicien-ne-s et technologues</i>	-1 300	550	1 200	1 900
<i>Travailleur-euse-s de métiers</i>	3 350	1 900	2 800	3 700
<i>Personnel des TIC</i>	1 200	250	3 800	800
<i>Autres professions d'entreprise</i>	4 500	3 550	6 500	8 050
Total	5 800	6 450	12 200	15 650

Source : Estimations de RHIEC basées sur l'Enquête sur la population active, le modèle de RHIEC 2023 et Régie de l'énergie du Canada, Avenir énergétique du Canada, données des annexes.

Remarque : Chiffres arrondis à la cinquantaine la plus proche. La demande d'expansion fait référence à la croissance anticipée de l'emploi qui se produit dans le scénario de la voie vers la carboneutralité. La demande de remplacement est estimée à partir des taux de départ à la retraite par profession, pondérés par la part qu'occupe chaque profession dans le secteur de l'électricité en 2022. Ces estimations ne tiennent pas compte des postes à pourvoir qui pourraient résulter des décès ou de l'émigration des employé-e-s.

